

Comment faire une demande d'entrée en établissement ?

1. Je vais sur isere.fr
2. Je clique sur E-services puis sur Entrée en établissement



3. Je lis les instructions sur « Entrer en établissement » et je peux, en bas de la page, faire ma demande
4. Je crée un compte ou je me connecte à mon Espace personnel
5. Une fois connecté à mon Espace personnel, je clique sur « Entrer en établissement » puis sur « Créer un dossier de demande »

Espace personnel

Un espace personnel pour qui ?

Toute personne qui souhaite faire une demande de prestation en pour soi-même, un enfant, ou un proche.

Un espace personnel pour quoi ?

- > Conserver les données de ses demandes en cours
- > En effectuer le suivi
- > S'assurer de la confidentialité de ses informations

Vous avez déjà un espace personnel ?
CONNECTEZ-VOUS !

- * Champs obligatoires

Adresse-e-mail ou identifiant *

Mot de passe *

Mot de passe (répéter)

Valider

6. Je complète la partie administrative pour créer un dossier. Je me laisse guider dans les étapes suivantes



Déclarer mon médecin traitant

POURQUOI DÉCLARER SON MÉDECIN TRAITANT ?

La plupart des établissements demande que le volet médical du dossier soit rempli. Afin de pouvoir envoyer votre dossier, votre médecin passe avec en ligne le volet médical, déclare votre médecin en cliquant sur le bouton ci-dessous.



7. Je déclare mon médecin traitant et je prends rendez-vous avec lui pour lui faire remplir le volet médical et le volet autonomie de mon dossier



8. Je présélectionne les établissements selon mes critères
9. J'envoie ma demande aux établissements choisis dès que mon volet médical et mon volet autonomie sont remplis